

Ne rien inscrire dans cet espace

Numéro

Admissible :

Montant :

Formulaire de réclamation

Fouilles à nu après une ordonnance de libération

À retourner par la poste au plus tard le 16/01/2022.

En remplissant ce formulaire de réclamation, vous fournirez toute l'information nécessaire pour nous permettre de vous indemniser en fonction de votre situation. Sauf avis contraire, vous devez remplir toutes les sections de ce document en prenant le soin de bien suivre les instructions. Attention ! Les sections 2 et 3 préciseront si vous devez fournir des documents supplémentaires.

1- IDENTIFICATION

| | |
|--------|----------------|
| Prénom | Nom de famille |
|--------|----------------|

| |
|-------------------|
| Date de naissance |
|-------------------|

| |
|-----------------|
| Adresse postale |
|-----------------|

| |
|-------|
| Ville |
|-------|

| | |
|----------|-------------|
| Province | Code postal |
|----------|-------------|

Si vous avez des questions, vous pouvez appeler le gestionnaire des réclamations au 1-888-Fouille, nous écrire par courriel à recours@asrsq.ca ou consulter notre site Web à <https://asrsq.ca/>.

| | |
|-----------------------|----------|
| Telephones principaux | Courriel |
|-----------------------|----------|

* VEUILLEZ NOTER QUE : Si vous fournissez votre adresse courriel, l'Administrateur pourra communiquer avec vous uniquement par courriel pour éviter les délais postaux.

* Pour éviter que les courriels de l'Administrateur soient classés comme des pourriels, veuillez ajouter à votre liste de contacts l'adresse courriel suivante : recours@asrsq.ca

SECTION 2 – FOUILLE(S) À NU

Indiquez pour combien de fouille(s) à nu après avoir été libéré en vertu d'une ordonnance d'un tribunal vous présentez votre réclamation

Si vous réclamez pour plus d'une fouille à nu, vous devez remplir cette section du formulaire pour chacune des fouilles à nu pour lesquelles vous réclamez. Vous pouvez réclamer pour une seule fouille à nu par jour.

À quelle date avez-vous été libéré (date approximative)?

JJ / MM / AAAA

À quel établissement de détention avez-vous subi une fouille à nu après qu'un juge ait prononcé votre libération?

Montréal (Bordeaux)

Québec (secteur masculin)

Rivière-des Prairies (RDP)

Roberval

Saint-Jérôme

A quelle date avez-vous été fouillé à nu après qu'un juge ait prononcé votre libération (date approximative) ?

JJ / MM / AAAA

Lorsque le juge a prononcé votre libération, **aviez-vous des conditions à remplir** (ex. mandat de dépôt, signature des engagements, remise à une ressource externe, etc.) avant d'être remis en liberté?

OUI

NON

Si vous avez répondu « OUI » à la question précédente, **aviez-vous rempli ces conditions** lorsque vous avez été fouillé à nu à votre retour à l'établissement de détention?

OUI

NON

Si vous recevez des **prestations d'aide financière de dernier recours**, aussi appelée « prestations d'aide sociale » ou « allocation de solidarité sociale », informez et fournissez rapidement à votre agent les documents attestant des montants reçus dans le cadre du règlement de la présente action collective. Le document doit aussi permettre l'identification de la personne bénéficiaire. Ces montants n'affecteront pas le calcul de votre prestation mensuelle d'aide sociale.

SECTION 3 – SOUMETTRE VOTRE RÉCLAMATION

RAPPEL : Vous devez soumettre votre réclamation à l'Administrateur **AVANT LE 16/01/2022**, le cachet postal en faisant foi, le cas échéant.

VEUILLEZ NOTER que votre réclamation est sujette à vérification par l'Administrateur.

Je déclare solennellement que les renseignements fournis sont véridiques au meilleur de ma connaissance. Je fais la présente déclaration en estimant qu'elle est véridique et en sachant qu'elle a la même valeur en droit que si je la faisais sous serment. Une personne qui fait une fausse déclaration sous serment avec l'intention de tromper commet un parjure qui est passible d'accusations criminelles en vertu de l'article 131 du Code criminel.

FACULTATIF

Pour nous aider à mieux rejoindre les autres membres du groupe, veuillez cocher la ou les manière(s) dont vous avez entendu parler de cette action collective:

- Établissement de détention
- Services de probation
- Maison de transition
- Site internet des avocats Trudel Johnston & Lespérance
- Registre des actions collectives
- Cours municipales
- Palais de justice
- Radio
- Avocat (criminel, carcéral, etc.)
- Réseaux sociaux
- Journaux
- Bouche à oreille